

Aménagement des dalles bétonnées



Photo: Value-added

Voici les remarques formulées par nous concernant le permis d'urbanisme. Ce courrier a été envoyé au service de l'Urbanisme de la **Ville de Liège** ce 29 septembre dans le cadre de l'enquête publique.

Concerne: Domaine de la Chartreuse – aménagements du parc et des anciennes dalles bétonnées
Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme concernant la fin des travaux à réaliser dans le parc des Oblats en général et sur les dalles bétonnées en particulier, nous vous prions de trouver ci-après les remarques que nous avons à formuler.

1° Le circuit de promenades n°3 :

Notre ASBL n'était pas favorable à la pose d'un revêtement en dur sur les chemins dans le parc des Oblats. La décision a malgré tout été prise et ledit revêtement est manifestement au goût de la majorité des utilisateurs.

Nous considérons donc que maintenant que c'est commencé, autant terminer ce troisième circuit puisque le revêtement en dur semble contenter tout le monde.

2° Le placement de panneaux d'orientation :

En 1988, l'ASBL « Education Environnement » avait déjà placé dans le parc des panneaux d'indication. Ces panneaux, bien que très bien faits, avaient rapidement fait l'objet d'actes de vandalisme, comme d'autres, plus anciens et plus récents.

Notre idée première serait donc de proposer que l'expérience ne soit pas à nouveau tentée, mais d'un autre côté, si on n'essaie pas, on peut être sûrs que rien ne restera.

Les trois panneaux déjà installés aux trois accès semblent faire l'unanimité. On pourrait se contenter de simples repères dans le parc renvoyant à un guide papier ou Internet mais cela pourrait rebuter des candidats visiteurs peu au fait de la technologie.

Les panneaux déjà installés semblent d'ailleurs pour l'instant résister... Pourquoi donc ne pas continuer, tout en sachant que ces panneaux feront eux aussi l'objet d'actes de vandalisme et qu'il faudra les réparer de temps en temps.

3° Les dalles bétonnées :

L'aménagement projeté est un peu inférieur à notre projet de départ (absence d'auvent, pas d'alimentation électrique...) mais ce qui est projeté est déjà en soi une grande avancée par rapport à l'état d'origine desdites dalles...

Nous continuerons donc à militer pour qu'une alimentation électrique et en eau de l'endroit soit réalisée ainsi qu'un aménagement de l'accès, mais soyons déjà heureux que les choses avancent dans le bon sens.

Nous considérons toutefois qu'une barrière devrait être placée à l'entrée du terrain de l'ancienne conciergerie dès maintenant pour permettre aux véhicules de l'entrepreneur et aux véhicules d'entretien d'entrer.

Le risque, si elle n'est pas placée maintenant, est que soit l'entrepreneur ne puisse pas déplacer les blocs de pierre, soit qu'il les enlève et ne les remette pas.

Conclusion

Il est bien clair pour nous que le projet présenté est de nature à recréer une vie dans le parc.

Nous avons la chance de pouvoir bénéficier d'un milieu semi naturel urbain et d'une zone de parc faiblement aménagée à proximité immédiate d'un quartier existant (et d'un autre à venir) sans abîmer la nature aux alentours. Acceptons cette chance.

Nous devons toutefois vous signaler qu'un de nos membres, Monsieur Paul Demaret, nous a demandé de signaler dans ce courrier que lui et d'autres personnes n'étaient pas d'accord ni avec certaines positions prises par notre ASBL ni avec une partie des aménagements projetés.

Selon mes informations, il vous fera parvenir, si ce n'est déjà fait, ses propres observations et remarques.

Bien à Vous,

Pierre Michaux, président

Publié le 01.11.14

Mis à jour le [post_modified_date]

<http://www.lachartreuse.org/web/amenagement-des-dalles-betonn>

[ees/](#)